inventaire

Conditions de l'offre

1. Planification
L'utilisation des heures incluses dans le pack nécessite une planification stratégique, réalisée en étroite collaboration avec notre équipe. Nous garantissons une disponibilité optimale dans la mesure où les demandes sont planifiées à l'avance. Toute sollicitation sans anticipation suffisante pourra entraîner un délai d'exécution prolongé. L'utilisation du pack ne constitue pas un engagement prioritaire de nos équipes sans organisation préalable.

2. Paiements
Le pack est facturé en une seule fois, avant le démarrage des prestations. Aucun engagement ou action ne sera entreprise avant la réception du paiement.
Ce fonctionnement garantit une gestion simple, claire et sans interruption pour les deux parties.

- Avant le début du mandat : 100 % du montant pour confirmer l'engagement et permettre l'activation officielle des opérations.

3. Suppléments
Tout besoin dépassant les heures prévues dans le pack fera l'objet :

- soit d'un rechargement via l'achat d'un nouveau pack d'heures (10h, 25h, 50h ou 100h)

- soit d'un devis complémentaire si la mission implique un cadrage spécifique.

Notre priorité reste l'exécution fluide des tâches planifiées. Les demandes hors cadre ne doivent pas compromettre les engagements en cours.

4. Itérations et modifications
Toutes les heures effectuées dans le cadre d'un pack InPack sont comptabilisées, quel que soit le nombre d'itérations demandées. Chaque intervention, qu'il s'agisse de création, de modification, d'échange ou d'ajustement est déduite du solde d'heures du pack.

Nous encourageons des marges d'itérations raisonnables dans la mesure du possible afin de préserver une collaboration fluide, efficace et harmonieuse.

5. Séances
Les séances (réunions, visioconférences, points téléphoniques) sont déduites du crédit temps. Elles doivent être planifiées à l'avance selon la disponibilité des équipes. Toute séance est comptabilisée selon le temps effectif passé, avec un minimum de 15 minutes par échange.

6. Gestion de projet
Le client peut demander autant de modifications qu'il le souhaite tant que des heures sont disponibles dans son pack. En cas d'insuffisance du solde d'heures en cours de mandat, il en sera informé. Il lui sera alors proposé d'activer un nouveau pack afin de poursuivre et finaliser les projets en cours dans les meilleures conditions.

7. Validité
Les packs d'heures sont valables 12 mois à compter de la date de réception du paiement du pack. Les heures non utilisées à l'issue de cette période seront perdues. Leur emploi dépend de la disponibilité des équipes, et ne peut être garanti en période de forte affluence sans anticipation.

8.Usage
Afin d'assurer une qualité constante de nos prestations et un bon équilibre de production, l'utilisation des heures est limitée à un maximum de 30 heures par mois, sauf accord préalable spécifique.
Cette mesure permet de garantir un accompagnement fluide, cohérent et équitable pour l'ensemble de nos clients.

9. Couverture de prestations
Les packs InPack peuvent être utilisés pour tout type de service proposé officiellement par l'agence, selon les compétences disponibles. Cependant, la présence d'un pack d'heures actif ne garantit pas la prise en charge de toutes les demandes. Nous nous réservons le droit de refuser une demande si elle :

- ne correspond pas à nos prestations habituelles.

- nécessite une expertise non disponible dans notre équipe.

10. Validation
En validant notre offre, vous validez ces conditions.

Les conditions générales de vente (CGV) sont consultables sur notre site web (www.inventaire.ch)

** 1 itération = une proposition + un aller-retour de corrections*